

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1083

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 24.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 24 revient à autoriser la création de gamètes artificiels à partir de cellules souches embryonnaires humaines.

La création de gamètes artificiels n'a jamais été autorisée en France. Ses conséquences sont vertigineuses. Le risque majeur est la création d'embryons pour la recherche, en témoigne les recherches menées par des scientifiques japonais.